



S.E.L.A.R.L. **GEOM7**
Roland TARROUX
Pierre-François BOULLET
Géomètres-Experts fonciers D.P.L.G.

Parc Aquatechnique
7 Rue de Berlin - 34200 SETE

Réception du public uniquement sur rendez-vous



04 67 74 07 34 04 67 74 01 21

@ geom7.admin@orange.fr

Web <http://www.geom7.fr/>

Note d'honoraires n° 202007-03525

Sete, le 24 juillet 2020
Dossier n° 19-1205

Société HECTARE

75 ZI Les Portes Domitienne

BP 30020

34740 VENDARGUES

PAYE 10/09/20
COMPTABILISE
PAR 6154
DE 5700
07-285

A l'attention de Monsieur JATTEAU Sébastien

NOTE PROVISOIRE N° 1
LOTISSEMENT "LES OMBRELLES"
RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 13 LOTS
CHEMIN DES PARROS - CAMPAGNAN - SECTION AB N° 21 - SECTION AB N° 10

Désignation de la prestation	Pu H.T.	Qté	Prix .H.T.
Selon contrat cadre HECTARE : mission géomètre, de bureau d'études et de direction de travaux pour la création d'un lotissement de 13 lots « Les Ombrelles » commune de CAMPAGNAN			
ARTICLE 4 - PAIEMENTS DES SITUATIONS ET FACTURES			
A - MISSION GEOMETRE			
1) TOPOGRAPHIE Paiement à 30 jours, à hauteur de 1 000 € HT/hectare, de la mission topographique, mesurage, bornage, esquisses et avant projets (tâches réalisées G1.2, G1.3, G2.1a). Etant entendu que les terrains dont la surface totale est inférieure à 1,5 hectare donneront lieu à des honoraires forfaitaires de 1 500 € HT.	1 500,00	1,00	1 500,00
2) DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER Paiement à 30 jours, à hauteur de 250 € HT/lot, au dépôt du permis d'aménager (tâches réalisées G2.1b, G2.1c, G3.1, G3.5, G3.6, G3.7, G4.1).	250,00	13,00	3 250,00
		Total H.T.	4 750,00 €
		H.T.	4 750,00 €
		T.V.A. 20.00 %	950,00 €
		Montant T.T.C.	5 700,00 €
NET A PAYER 5 700,00 €			

Le règlement sera dû à la remise de la facture ou des documents.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement indiquée à l'alinéa ci dessus. Le taux de ces pénalités est de 20% par an.

Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes.

Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

* **Levés et plans** : Topographiques et d'arpentage, d'intérieur et de façades, bathymétriques...
* **Urbanisme** : Conseils en divisions foncières, certificats d'urbanisme, dossiers de lotissements...
* **Délimitations de biens fonciers** : Bornages amiables, divisions parcellaires, localisation de servitudes...
* **Implantations de** : Limites à incidences foncières, bâtiments, ouvrages d'art...
* **Copropriétés** : Plan des lots, numérisation des différentes superficies, calcul des tantièmes...
* **Systèmes d'Informations Géographiques** : S.I.G./B.D.U., plans numériques, numérisation de plans anciens...
* **Ingénierie en infrastructure Voiries Réseaux Divers** : Conception, chiffrages, suivi des chantiers
Archives des cabinets : J.M. Pontic, P. Gougis, H. Morvan, J-P Guieysse

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée **GEOM7**
au capital de 60 000 Euros

Inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 98701
Code S.I.R.E.T. : 414 767 517 00025 - Code A.P.E. : 7112A.

Crédit Agricole du midi (Frontignan) : 13506 10000 62358073000 61

N° de TVA Intracommunautaire : FR46414767517

Membre d'une Association de Gestion Agréée

Immatriculation au RCS n° 414 767 517 R.C.S. Montpellier



S.E.L.A.R.L. GEOM7
Roland TARROUX
Pierre-François BOULLET
Géomètres-Experts fonciers D.P.L.G.



Parc Aquatechnique
7 Rue de Berlin - 34200 SETE
Réception du public uniquement sur rendez-vous

04 67 74 07 34 04 67 74 01 21
@ geom7.admin@orange.fr
Web http://www.geom7.fr/

Note d'honoraires n° 202007-03525

Sete, le 24 juillet 2020
Dossier n° 19-1205

Société HECTARE

75 ZI Les Portes Domitienne
BP 30020
34740 VENDARGUES

A l'attention de Monsieur JATTEAU Sébastien

NOTE PROVISOIRE N° 1
LOTISSEMENT "LES OMBRELLES"
RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 13 LOTS
CHEMIN DES PARROS - CAMPAGNAN - SECTION AB N° 21 - SECTION AB N° 10

Désignation de la prestation	Pu H.T.	Qté	Prix .H.T.
Selon contrat cadre HECTARE : mission géomètre, de bureau d'études et de direction de travaux pour la création d'un lotissement de 13 lots « Les Ombrelles » commune de CAMPAGNAN			
ARTICLE 4 - PAIEMENTS DES SITUATIONS ET FACTURES			
<u>A - MISSION GEOMETRE</u>			
<u>1) TOPOGRAPHIE</u> Paiement à 30 jours, à hauteur de 1 000 € HT/hectare, de la mission topographique, mesurage, bornage, esquisses et avant projets (tâches réalisées G1.2, G1.3, G2.1a). Etant entendu que les terrains dont la surface totale est inférieure à 1,5 hectare donneront lieu à des honoraires forfaitaires de 1 500 € HT.	1 500,00	1,00	1 500,00
<u>2) DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER</u> Paiement à 30 jours, à hauteur de 250 € HT/lot, au dépôt du permis d'aménager (tâches réalisées G2.1b, G2.1c, G3.1, G3.5, G3.6, G3.7, G4.1).	250,00	13,00	3 250,00
Total H.T.			4 750,00 €
H.T.			4 750,00 €
T.V.A. 20.00 %			950,00 €
Montant T.T.C.			5 700,00 €
NET A PAYER 5 700,00 €			

Bon pour accord
le 31/08/2020

Le règlement sera dû à la remise de la facture ou des documents.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement indiquée à l'alinéa ci dessus. Le taux de ces pénalités est de 20% par an.

Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes.

Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

Levés et plans : Topographiques et d'arpentage, d'intérieur et de façades, bathymétriques...
Urbanisme : Conseils en divisions foncières, certificats d'urbanisme, dossiers de lotissements...
Délimitations de biens fonciers : Bornages amiables, divisions parcellaires, localisation de servitudes...
Implantations de : Limites à incidences foncières, bâtiments, ouvrages d'art...
Copropriétés : Plan des lots, numérisation des différentes superficies, calcul des tantièmes...
Systèmes d'Informations Géographiques : S.I.G./B.D.U., plans numériques, numérisation de plans anciens...
Ingénierie en infrastructure Voiries Réseaux Divers : Conception, chiffrages, suivi des chantiers
Archives des cabinets : J.M. Pontic, P. Gougis, H. Morvan, J-P Guieysse

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée GEOM7
au capital de 60 000 Euros

Inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 98701
Code S.I.R.E.T. : 414 767 517 00025 - Code A.P.E. : 7112A.
Crédit Agricole du midi (Frontignan) : 13506 10000 62358073000 61
N° de TVA Intracommunautaire : FR46414767517
Membre d'une Association de Gestion Agréée
Immatriculation au RCS n° 414 767 517 R.C.S. Montpellier